



Directive sur les normes comptables : Lignes directrice GC 4500 : Exemple à titre d'illustration – États financiers ministériels

Publié : le 2021-05-17

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le président du Conseil du Trésor 2021,

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

No de catalogue BT66-78/2-2021F-PDF
ISBN : 978-0-660-39231-8

Ce document est disponible sur Canada.ca, le site Web du gouvernement du Canada.

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: Directive on Accounting Standards: GC 4500 Guideline:
Illustrative Departmental Financial Statements

Directive sur les normes comptables : Lignes directrice GC 4500 : Exemple à titre d'illustration – États financiers ministériels

Note aux lecteurs

L'objet de cet outil consiste à présenter un ensemble modèle d'états financiers ministériels (EFM) préparé conformément à la [GC 4500 États financiers ministériels](#).

A. Introduction

Les exemples d'EFM ne peuvent tenir compte de toutes les circonstances et particularités; il ne s'agit pas d'un modèle. Les ministères doivent utiliser leur jugement professionnel pour modifier les exemples d'EFM afin de tenir compte de leurs opérations et de leur contexte organisationnel uniques satisfaisant à leurs exigences particulières en matière de rapports ministériels, à condition que toutes les exigences pertinentes des NCSP ou du Manuel de comptabilité du gouvernement du Canada (MCGC) soient respectées.

À toutes fins utiles :

- Les états financiers qui font l'objet d'un audit externe seront accompagnés d'un rapport de l'auditeur. Pour les ministères qui ne sont pas audités, les états financiers doivent porter la mention « non audité » sur chaque page;
- L'unité de mesure utilisée dans les EFM doit être clairement indiquée. L'unité de mesure utilisée dans les notes doit être conforme à l'unité de mesure utilisée dans les états financiers;
- Le terme « le ministère » a été utilisé dans l'ensemble des exemples d'EFM. Le nom de l'entité devrait remplacer « le ministère » dans la mesure du possible; et
- Le lecteur externe doit comprendre facilement la terminologie utilisée dans les EFM. Le jargon ou les acronymes du gouvernement du Canada, qui ne sont pas largement compris à l'extérieur de la fonction publique fédérale canadienne, devraient être évités et remplacés par des mots qui décrivent leur contenu.

B. Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers (DRD) est une reconnaissance de la responsabilité de la direction à l'égard de la préparation des EFM et d'autres renseignements financiers, ainsi que du processus de rapports financiers externes et du système ministériel de contrôle interne en matière de rapports financiers. La DRD définit également le rôle du conseil d'administration (*s'il y a lieu*) et du comité ministériel d'audit (*s'il y a lieu*) en ce qui a trait au processus de rapports financiers externes. La DRD doit être signée par l'administrateur général et le dirigeant principal des finances.

Structure et format

La DRD doit être modifiée pour tenir compte des opérations uniques du ministère et en fonction de la situation et des caractéristiques du ministère, y compris les variations qui découlent du fait qu'il puisse ou non faire l'objet d'un audit des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général.

Le Bureau du contrôleur général procède à des audits des contrôles de base dans les petits ministères afin de faciliter l'accès aux ressources professionnelles en audit interne. Dans le but d'adhérer à la [Politique sur la gestion financière](#) du Conseil du Trésor, ces organismes en question peuvent utiliser les résultats de ces audits. Les audits des contrôles de base informent les administrateurs généraux du niveau de conformité de leur organisation aux exigences clés contenues dans certaines lois, politiques et directives financières.

Deux modèles de DRD sont donc fournis ci-après, selon que l'organisme peut ou non faire l'objet d'un audit des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général. Pour ce qui est du modèle de DRD pour les ministères qui ne font pas l'objet d'un audit des contrôles de base et qui annexent les résultats et les plans d'action qui découlent de l'évaluation annuelle fondée sur le risque de l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers, cette annexe doit être insérée suivant les notes complémentaires aux états financiers comme élément final de l'ensemble des états financiers ministériels. De plus, cette annexe doit être intitulée « Annexe à la déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers [du ministère] pour l'exercice 20XX-20XX (*non auditée*) ». Finalement, les ministères doivent s'assurer que chaque page de cette annexe est indiquée comme « non auditée » dans un pied de page ou un en-tête.

La DRD devrait être datée afin d'indiquer le moment où les événements ont été pris en compte. La déclaration doit porter une date qui n'est pas antérieure à la date à laquelle tous les états compris dans le jeu d'états financiers, y compris les notes annexes, ont été préparés et que les personnes habilitées à le faire ont déclaré qu'elles assumaient la responsabilité de ces états financiers. La date serait normalement aussi près que possible, mais pas après la date du rapport de l'auditeur (*le cas échéant*), afin d'assurer un examen uniforme des événements subséquents.

Les organismes qui ne font pas l'objet d'audits des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 20XX et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction [du ministère]. Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des

opérations financières [du ministère]. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport ministériel sur le rendement [du ministère] concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres [du ministère] sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant à une évaluation annuelle fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires. Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 20XX a été réalisée conformément à la Politique sur la gestion financière du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

Les fournisseurs de services communs ajouteront :

L'annexe fournit également des renseignements sur l'état de l'évaluation fondée sur le risque des contrôles sur les services communs fournis par le Ministère et qui ont une incidence sur les états financiers ministériels du bénéficiaire.

Le cas échéant, ajouter :

L'efficacité et le caractère du système de contrôle interne du [ministère] sont examinés dans le cadre du travail effectué par le personnel de l'audit interne, qui procède à des audits périodiques des différents secteurs opérationnels du [ministère], et par le comité ministériel de vérification, qui surveille les responsabilités de la direction de maintenir des systèmes de contrôle adéquats et la qualité des rapports financiers, et qui recommande les états financiers à l'administrateur général du [ministère].

Le cas échéant, ajouter :

Le Bureau du vérificateur général du Canada, l'auditeur indépendant du gouvernement du Canada, (ou de la firme XX) a exprimé une opinion sur la présentation fidèle des états financiers du [ministère] qui n'inclut pas une opinion d'auditeur concernant l'évaluation annuelle sur l'efficacité des contrôles internes en matière de rapports financiers du ministère, ou

Les états financiers [du ministère] n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Nom, administrateur général
[Ville où le document est signé, par exemple, Ottawa, Canada]
[Date de signature]

Nom, dirigeant principal des finances

Les organismes qui font l'objet d'audits des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 20XX et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction [du ministère]. Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières [du ministère]. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport ministériel sur le rendement [du ministère] concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres [du ministère] sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant à une évaluation annuelle fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Pour les organismes pouvant faire l'objet d'un audit des contrôles de base et pour lesquels un tel audit a été effectué, ajoutez le paragraphe suivant :

[Le ministère] fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilisera les résultats de ces audits pour adhérer à la Politique sur la gestion financière du Conseil du Trésor. Un audit des contrôles de base a été effectué en (exercice) par le Bureau du contrôleur général du Canada (BCG). Le rapport d'audit et le plan d'action de la direction qui y donne suite sont affichés sur le site Web du ministère, à l'adresse suivante : (hyperliens menant au rapport d'audit et au plan d'action de la direction).

Pour les organismes pouvant faire l'objet d'un audit des contrôles de base, mais pour lesquels un tel audit n'a pas été effectué, ajoutez le paragraphe suivant :

[Le ministère] fera périodiquement l'objet d'audits des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilisera les résultats de ces audits pour adhérer à la *Politique sur la gestion financière* du Conseil du Trésor. Entretemps, [le ministère] a entrepris une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 20XX, conformément à la *Politique sur la gestion financière* du Conseil du Trésor, et on trouve en annexe un résumé [des résultats et] du plan d'action.

Le cas échéant, ajouter :

Le Bureau du vérificateur général du Canada, l'auditeur indépendant du gouvernement du Canada, (ou de la firme XX) a exprimé une opinion sur la présentation fidèle des états financiers du [ministère] qui n'inclut pas une opinion d'auditeur concernant l'évaluation annuelle sur l'efficacité des contrôles internes en matière de rapports financiers du ministère, ou

Les états financiers [du ministère/de l'organisme] n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Nom, administrateur général
[Ville où le document est signé, par exemple, Ottawa, Canada]
[Date de signature]

Nom, dirigeant principal des finances

C. États financiers

Nom du ministère

État de la situation financière (non auditée)

au 31 mars

Nom du ministère
État de la situation financière (non auditée)
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2018	2017 Redressé (note 20)
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	138 641	102 966
Indemnités de vacances et congés compensatoires	47 866	47 441
Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 5)	51 800	59 050
Revenus reportés (note 6)	13 425	12 598
Obligation au titre d'immobilisations corporelles louées (note 7)	124	142
Avantages sociaux futurs (note 8)	63 796	61 454
Total des passifs bruts	315 652	283 651
Passifs détenus pour le compte du gouvernement Note en bas de page 1		
Revenus reportés (note 6)	(2 685)	(2 520)
Total des passifs détenus pour le compte du gouvernement	(2 685)	(2 520)
Total des passifs nets	312 967	281 131
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	156 302	150 000
Débiteurs et avances (note 9)	31 160	14 088
Prêts (note 10)	3 450	9 440
Total des actifs financiers bruts	190 912	173 528
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement Note en bas de page 1		
Débiteurs et avances (note 9)	(10 000)	(4 000)
Prêts (note 10)	(3 450)	(9 440)
Total des actifs financiers pour le compte du gouvernement	(13 450)	(13 440)
Total des actifs financiers nets	177 462	160 088
Dette nette ministérielle Note en bas de page 2	135 505	121 043
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	2 379	25
Stocks (note 11)	21 796	11 199
Immobilisations corporelles (note 12)	1 242 797	1 257 513
Total des actifs non financiers	1 266 972	1 268 737
Situations financière nette ministérielle (note 13)	1 131 737	1 147 839

Obligations contractuelles et droits contractuels (note 14)

Passif éventuel et actifs éventuels (note 15)

Nom, administrateur général
 [Ville où le document est signé, par exemple, Ottawa, Canada]
 [Date de signature]

Nom, dirigeant principal des finances

Notes explicatives :

Notes en bas de page 1

Les actifs/passifs détenus pour le compte du gouvernement sont présentés dans ces états financiers parce que l'administrateur général doit assurer le contrôle comptable de ces éléments. Toutefois, ils sont décomptabilisés par la suite puisque l'administrateur général n'a pas d'autorité concernant leur disposition.

[Retour à la référence de la note en bas de page 1](#)

Notes en bas de page 2

La dette nette ministérielle est un calcul intermédiaire. Ce calcul représente la différence entre la somme de tous les passifs et la somme des actifs financiers nets. Lorsque la différence entre les actifs financiers et les passifs est positive, le résultat représente des actifs financiers nets. Dans ce cas, les actifs financiers devraient être présentés avant les passifs dans l'état de la situation financière, et l'ordre des notes afférentes devraient être réorganisée en conséquence.

[Retour à la référence de la note en bas de page 2](#)

Nom du ministère État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (*non audité*) au 31 mars)

Nom du ministère			
État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (<i>non audité</i>)			
au 31 mars			
(en milliers de dollars)			
	2018 Résultats prévus	2018	2017 Redressé (note 20)
Charges			
Programmes de prestations et autres services	781 968	802 142	743 256
Appels	654 886	621 851	586 416
Questions internationales	265 124	261 793	252 630
Services internes	79 400	78 500	72 400
Charges engagées pour le compte du gouvernement	(600)	(500)	(800)
Total des charges	1 780 778	1 763 786	1 653 902
Revenus			
Droits réglementaires	94 128	79 238	27 793
Revenus divers	11 976	10 018	7 560
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(20 195)	(22 500)	(19 251)
Total des revenus	85 909	66 756	16 102
Coût net des activités poursuivies	1 694 869	1 697 030	1 637 800
Activités transférées (note 17) Note en bas de page 3			
Charges	13 700	15 000	20 000
Revenus	600	500	1 000
Coût net des activités transférées Note en bas de page 4	13 100	14 500	19 000
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 707 969	1 711 530	1 656 800
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement	1 595 354	1 568 253	1 509 868
Variations des montants à recevoir du Trésor	2 358	6 302	6 340
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 16)	127 895	124 750	116 850
Transferts des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages	0	(2)	(105)
Autres éléments d'actifs et de passifs transférés (à) / de d'autres ministères gouvernementaux.	0	20	250
Éléments d'actifs et de passifs transférés (à) / de d'autres ministères gouvernementaux (note 17) Note en bas	0	(4 000)	0

Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(17 638)	16 207	23 702
Situation financière nette ministérielle - début l'exercice	1 145 657	1 147 839	1 171 541
Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice	1 163 295	1 131 737	1 147 839

Information sectorielle ([note 18](#))

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes explicatives :

Notes en bas de page 3

S'il n'y a pas d'activités transférées, cette section devrait être enlevée et le « Coût net des activités poursuivies » devrait être renommé « Coût de fonctionnement net ».

[Retour à la référence de la note en bas de page 3](#)

Notes en bas de page 4

Ceci représente les résultats des activités de fonctionnement avant la date du décret autorisant le transfert d'activités à la suite d'une restructuration du gouvernement.

[Retour à la référence de la note en bas de page 4](#)

Notes en bas de page 5

Ces éléments seraient seulement utilisés si un ministère a transféré ou a été transféré des actifs ou passifs à d'autres ou de d'autre ministères à la suite d'une restructuration du gouvernement. Veuillez consulter la [note 17](#) pour plus de détails.

[Retour à la référence de la note en bas de page 5](#)

Nom du ministère

État de la variation de la dette nette ministérielle (*non audité*) au 31 mars)

Nom du ministère
État de la variation de la dette nette ministérielle (*non audité*)
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2018	2018	2017
	Résultats prévus		
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(17 638)	16 207	23 597
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles	91 160	76 906	123 925
Amortissement des immobilisations corporelles	(79 380)	(74 564)	(74 713)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(15 203)	(674)	(41 159)
Gain (perte) net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles incluant les ajustements	(5 321)	(6 384)	(3 472)
Éléments transférés de d'autres ministères gouvernementaux	0	20	250
Éléments transférés à d'autres ministères gouvernementaux	0	(10 000)	
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(8 744)	(14 696)	4 831
Variation due aux stocks	5 392	10 597	1 000
Variation due aux charges payées d'avance	2 425	2 354	(569)
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	(18 565)	14,462	28 859
Dette nette ministérielle □ début de l'exercice	121 043	121 043	92 184
Dette nette ministérielle □ fin de l'exercice	102 478	135 505	121 043

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Nom du ministère

État des flux de trésorerie (*non audité*) au 31 mars

Nom du ministère
État des flux de trésorerie (*non audité*)

Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 711 530	1 656 800
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(74 564)	(74 713)
Gain (perte) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(6 384)	(3 472)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 16)	(124 750)	(116 850)
Transferts des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages	2	105
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	11 072	(15 648)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	2 354	(569)
Augmentation (diminution) des stocks	10 597	1 000
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	(35 675)	(17 418)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(425)	(1 500)
Diminution (augmentation) de passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	7,250	2 500
Diminution (augmentation) des revenus reportés	(662)	63
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(2 342)	(3 215)
Transferts de passifs entre ministères (note 17)	(6 000)	0
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	1 492 003	1 427 083
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	76 906	123 925
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(674)	(41 159)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	76 232	82 766
Activités de financement		
Diminution des obligations au titre d'immobilisations corporelles louées	18	19
Encaisse utilisée pour les activités de financement	18	19
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	1 568 253	1 509 868

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes explicatives :

Cet état des flux de trésorerie illustre la présentation selon la méthode indirecte.

Les ministères peuvent choisir de préparer l'état des flux de trésorerie selon la méthode indirecte ou directe.

Une catégorie distincte, appelée « Activités d'investissement », doit être ajoutée, s'il y a lieu.

D. Notes aux états financiers

Nom du ministère

Notes aux états financiers (non audité) au 31 mars

► Dans cette section

1. Pouvoirs et objectifs

Il faut inclure une brève description des pouvoirs et objectifs du ministère.

Une description des responsabilités essentielles (ou autres groupements) du ministère doit aussi être fournie pour les activités présentées dans l'état des résultats et de la situation nette ministérielle ainsi que dans la note portant sur l'information sectorielle.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

Le ministère est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au ministère ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au Plan ministériel 2017-2018. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2017-2018. *(Les ministères qui présentent les résultats prévus dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle et aussi dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle, devront remplacer la dernière phrase avec : Les montants des résultats prévus inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle ont été préparés aux fins de gestion interne et n'ont pas été publiés précédemment.)*

(b) Consolidation

Ces états financiers consolidés incluent les comptes des sous-entités qui sont la responsabilité de l'administrateur général. Les comptes de ces sous-entités ont été consolidés avec ceux du ministère, et toutes les opérations et tous les soldes inter-organisationnels ont été éliminés. *(Les entités consolidées dans les états financiers du ministère doivent être énumérées dans cette note.)*

(c) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le ministère fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le ministère est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par les ministères sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(d) Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le ministère a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(e) Revenus

Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice. Les fonds reçus de tiers de l'extérieur à des fins précises sont comptabilisés à leur réception comme revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les revenus reportés se composent des montants reçus à l'avance pour la livraison de biens et la prestation de services qui seront reconnus à titre de revenus dans un exercice ultérieur où ils seront gagnés. Les autres revenus sont constatés dans l'exercice ou s'est produit l'évènement qui a donné lieu aux revenus. Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du ministère. Bien que l'on s'attende à ce que l'administrateur général maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

(f) Charges

Les paiements de transfert sont passés en charges durant l'année où le transfert est autorisé et que le bénéficiaire répond aux critères d'admissibilité. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi. Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable. *(Le ministère doit adapter cette note à sa situation particulière.)*

(g) Avantages sociaux futurs

i. Prestations de retraite :

Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (*nommer le régime visé*), un régime d'avantages sociaux multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du ministère au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du ministère découlant du régime. La responsabilité du ministère relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime. *(Le ministère doit adapter cette note à sa situation particulière.)*

ii. Indemnités de départ :

L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés éligibles. Les employés ont eu la possibilité d'être payé la valeur totale ou partielle des avantages obtenus à ce jour ou de récupérer la valeur totale ou restante des prestations au moment du départ de la fonction publique. L'obligation restante est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(h) Les débiteurs et les prêts

Les débiteurs et les prêts sont initialement comptabilisés au coût et sont ajustés pour refléter leurs conditions avantageuses. Les conditions avantageuses comprennent les cas où les prêts sont consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt. Les paiements de transfert qui sont remboursables sans

conditions sont comptabilisées comme des prêts. Lors des opérations en moins-value afin de réduire la valeur comptable des débiteurs et des prêts à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette.

(i) Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelles et, à l'exception des terrains, sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, tel que décrit à la note 12. Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 dollars (*si le ministère a un seuil différent, alors ce montant doit être indiqué*) sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves, telles que définies par la *Loi sur les Indiens*; des livres d'art, des collections de musées et les terres publiques auxquelles il est impossible d'attribuer un coût d'acquisition; et des actifs incorporels.

Les stocks sont évalués au coût et sont constitués de pièces et fournitures utilisées lors de la prestation future des programmes et ne sont principalement pas destinés à la revente. Les stocks qui n'ont plus de potentiel de service sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

(j) Passifs éventuel

Les passifs éventuels, incluant la provision pour garanties, sont une obligation potentielle qui peut devenir une obligation réelle advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, une provision est comptabilisée et une charge est comptabilisée dans les autres charges. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

En ce qui concerne les garanties, une provision est comptabilisée lorsqu'il est déterminé qu'une perte est probable et le montant de la provision est estimé en tenant compte de la nature de la garantie, de l'historique des pertes et des conditions existantes. La provision est révisée de façon continue et les variations dans le montant de la provision sont passées en charges au cours de l'exercice où elles sont connues.

(k) Actifs éventuel

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui peuvent devenir des actifs réels advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non, l'actif éventuel est présenté dans les notes afférentes aux états financiers.

(l) Passifs environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Un passif environnemental pour l'assainissement des sites contaminés est comptabilisé lorsque tous les critères suivants sont satisfaits : il existe une norme environnementale, la contamination dépasse la norme environnementale, le gouvernement est directement responsable ou accepte la responsabilité, on prévoit renoncer aux avantages économiques futurs et il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant nécessaire pour assainir les sites afin que ces derniers respectent la norme minimale d'exploitation précédant leur contamination. Lorsque les flux de trésorerie futurs nécessaires pour régler ou annuler le passif doivent s'étendre sur de longues périodes futures et sont estimables et prévisibles, il faut utiliser la technique de la valeur actualisée. Le taux d'actualisation utilisé reflète le coût d'emprunt du gouvernement et est associé au nombre estimatif d'années nécessaires pour achever l'assainissement.

On comptabilise un passif au titre des anciens sites où se trouvent des munitions explosives non explosées (UXO) lorsqu'il existe une base de mesure appropriée et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable. Ces passifs sont des obligations actuelles qui résultent d'opérations ou d'événements passés et dont le règlement prévu donnera lieu au renoncement d'avantages économiques futurs. (*Le cas échéant*)

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations comprennent les meilleures estimations du gouvernement associées à la mise hors service d'immobilisations corporelles. On comptabilise un passif au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation lorsque tous les critères suivants sont satisfaits : il existe une entente, un contrat, une loi ou une obligation implicite ou morale qui oblige le gouvernement à engager des coûts de la mise hors service relativement à une immobilisation corporelle, l'opération ou l'événement passé donnant lieu au passif de mise hors service a eu lieu, on prévoit renoncer aux avantages économiques futurs et il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause. Ces coûts sont normalement capitalisés et amortis sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation. Si cette immobilisation est amortie complètement, les coûts liés à la mise hors service d'une immobilisation seront imputés aux charges. Le passif rend compte de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimatifs nécessaires pour mettre les immobilisations hors service, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause et lorsqu'on prévoit régler ces montants au moment de la mise hors service des sites, des installations ou des immobilisations afférents. Les flux de trésorerie futurs estimés sont ajustés en fonction de l'inflation au moyen d'un taux déterminé sur la base de prévisions faisant consensus et de taux d'inflation historiques et visés de la Banque du Canada. Le taux d'actualisation est une moyenne pondérée des taux qui reflète le coût d'emprunt du gouvernement à la reconnaissance initiale ainsi qu'aux révisions subséquentes des flux de trésorerie prévus, et qui est le plus étroitement associé à la période de règlement de l'obligation. (*Le cas échéant*)

Le passif comptabilisé est rajusté chaque année, au besoin, en fonction des rajustements de la valeur actuelle, de l'inflation, des nouvelles obligations, des variations des estimations de la direction et des coûts réels engagés.

S'il est impossible de déterminer la probabilité de la responsabilité du gouvernement, un passif éventuel est indiqué dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

(m) Opérations en devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au 31 mars. Les gains et les pertes résultant de la conversion de devises sont présentés à l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle selon les activités auxquelles ils se rapportent. Les gains et pertes nets relatifs à (*spécifier l'article*) sont inclus dans (*spécifier la ligne*). (*Cette note n'est pas nécessaire si le ministère a peu d'opérations en devises.*)

(n) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, les passifs environnementaux, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles (énumérer au besoin). Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus. *(Cette note doit être étoffée si l'incertitude relative à la mesure du ministère est particulièrement importante.)*

Les passifs environnementaux et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont sujets à une incertitude relative à la mesure, tel que mentionné à la note 5, en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités d'assainissement des sites contaminés ou de la mise hors service des immobilisations, de l'utilisation d'une valeur actualisée des coûts estimés futurs et du fait que tous les sites n'ont pas fait l'objet d'une évaluation complète de l'étendue et de la nature de l'assainissement ou des coûts de la mise hors service d'immobilisation. Des modifications apportées aux hypothèses sous-jacentes, l'échéancier des dépenses, la technologie utilisée de la révision des normes environnementales ou de changements de réglementation pourraient entraîner des changements considérables aux passifs environnementaux comptabilisés.

(o) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autre que les opérations interentités, sont comptabilisés à la valeur d'échange.

Les opérations interentités sont des opérations entre les entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évalués à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit :

1. Les services à recouvrements de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de dépenses sur une base brute et mesurés à la valeur d'échange.
2. Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable.

Notes explicatives :

Les ministères ne doivent pas inclure de notes relatives à des conventions comptables qui ne sont pas pertinentes pour leurs activités.

3. Autorisations parlementaires

Le ministère reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du ministère pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 711 530	1 656 800
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(74 564)	(74 713)
Gain (perte) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(6 384)	(3 472)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(124 750)	(116 850)
Augmentation / (diminution) des indemnités de vacances et congés compensatoires Note en bas de page 6	(1 625)	(1 500)
Augmentation / (diminution) des avantages sociaux futurs Note en bas de page 6	(7 142)	(3 215)
Augmentation / (diminution) des charges à payer non imputées aux autorisations	(6 578)	(4 912)
Dépense pour mauvaises créances	(500)	(350)
Remboursement de charges des exercices antérieurs	1 625	3 350
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(219 918)	(201 662)
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	76 906	123 925
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(674)	(41 159)
Diminution des obligations au titre d'immobilisations corporelles louées	18	19
Prêts émis pour le compte du gouvernement	1 750	7 000
Transferts des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages	2	105
Augmentation / (diminution) des stocks	10 597	1 000
Augmentation / (diminution) des charges payées d'avance	2 354	(569)
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations	90 953	90 321
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	1 582 565	1 545 459

Notes explicatives :

Normalement, ces montants sont équivalant aux montants trouvés dans l'état de trésorerie puisqu'ils sont passés à la dépense en utilisant une autorisation F. Dans ce cas-ci, la différence est attribuable au transfert des passifs entre ministères.

[Retour à la référence de la note en bas de page 6](#)

(b) Autorisations fournies et utilisées

Autorisations fournies et utilisées
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Autorisations fournies :		
Crédit xx - Dépenses de fonctionnement	1 140 978	1 109 194
Crédit xx - Dépenses en capital	130 766	126 865
Montants législatifs	364 956	361 517
Moins :		
Autorisations disponibles pour emploi au cours des exercices ultérieurs	(50 000)	(49 000)
Périmés : Fonctionnement	(4 135)	(3 117)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	1 582 565	1 545 459

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer du ministère.

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Créditoeurs – autres ministères et organismes	32 456	27 894
Créditoeurs – parties externes	92 466	67 066
Total des crédoiteurs	124 922	94 960
Charges à payer	13 719	8 006
Total des crédoiteurs et des charges à payer	138 641	102 966

Notes explicatives :

Notes en bas de page 7

Les autres catégories de passifs significatifs doivent être divulguées séparément dans les notes ci-dessus.

[Retour à la référence de la note en bas de page 7](#)

5. Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations incluent : (n'inclure cette table que si le département a des items dans chaque ligne)

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Passifs d'assainissement bruts pour les sites contaminés	37 797	50 049
Moins recouvrements prévus	(1 000)	(1 000)
Passifs d'assainissement nets pour les sites contaminés	36 797	49 049
Autres éléments de passif environnemental	3	1
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	15 000	10 000
Total du passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	51 800	59 050

(a) Assainissement des sites contaminés

« L'approche fédérale en matière de lieux contaminés » du gouvernement établit un cadre de gestion des sites contaminés en utilisant une approche fondée sur les risques. Selon cette démarche, le gouvernement a dressé l'inventaire des sites contaminés identifiés qui sont situés sur les terres fédérales ce qui permet de les classer, de les gérer et de les enregistrer de manière cohérente. Cette démarche systématique aide à repérer les sites à haut risque afin d'affecter des ressources limitées aux sites qui présentent le risque le plus élevé pour la santé humaine et pour l'environnement.

Le gouvernement a relevé environ 530 sites (610 sites en 2017) qui pourraient être contaminés et faire l'objet d'une évaluation, d'un assainissement et d'un suivi. Parmi ces derniers, le gouvernement a recensé environ 400 sites (425 sites en 2017) pour lesquels des mesures sont requises et un passif brut de 35 000 000 \$ (49 000 000 \$ en 2017) a été comptabilisé. Cette estimation du passif a été déterminée après la réalisation de l'évaluation des sites par des experts environnementaux.

(Pour les ministères qui utilise le model Golder)

De plus, un modèle statistique se fondant sur une projection du nombre de sites qui passeront à l'étape des travaux d'assainissement et sur lequel on applique les coûts courants et historiques est utilisé pour estimer le passif d'un groupe des sites non évalués. En conséquence, il existe 35 sites non évalués (30 sites en 2017) pour lesquels un passif estimé de 2 797 000 \$ (1 049 000 \$ en 2017) a été enregistré basé sur ce modèle.

(Pour les ministères qui n'utilisent pas le modèle Golder)

De plus, il y a environ 35 sites qui n'ont pas été évalués par des experts en environnement (30 sites en 2017) pour lequel le ministère a estimé et enregistré un passif de 2 797 000 \$ (1 049 000 \$ en 2017).

La combinaison de ces deux estimations, totalisant 37 797 000 \$ (50 049 000 \$ en 2017), constitue la meilleure estimation du gouvernement concernant le coût nécessaire pour assainir les sites afin qu'ils respectent la norme minimale d'exploitation précédant leur contamination, en fonction de l'information connue à la date de préparation des états financiers.

Aucun passif n'a été comptabilisé pour les 95 sites restants (155 sites en 2017). Certains de ces sites sont à différents stades d'essais et d'évaluations et si l'assainissement est nécessaire, un passif sera comptabilisé dès qu'une estimation raisonnable pourra être déterminée. Pour d'autres sites, le gouvernement ne prévoit pas renoncer à des avantages économiques futurs (il y a absence probable de toute incidence environnementale significative ou menace pour la santé humaine). Ces sites seront réexaminés et un passif pour assainissement sera comptabilisé si l'on prévoit renoncer à des avantages économiques futurs.

Le tableau suivant présente les montants totaux estimatifs de ce passif par nature et par source, les recouvrements connexes attendus et les dépenses futures totales non actualisées en date du 31 mars 2018 et du 31 mars 2017. Lorsque l'estimation du passif repose sur des besoins de trésorerie futurs, le montant est rajusté pour tenir compte de l'inflation à partir d'une prévision de l'indice des prix à la consommation (IPC) de 1,9 % (2,0 % en 2017). L'inflation est prise en compte dans le montant non actualisé. On a utilisé le coût d'emprunt du gouvernement du Canada qui s'appliquent aux courbes de rendement coupon zéro pour actualiser les dépenses futures estimatives. Les taux d'actualisation de mars 2018 vont de 1,79 % (0,76 % en 2017) pour les emprunts qui échoient à 2 ans à 2,24 % (2,39 % en 2017) pour les emprunts qui échoient à 30 ans ou plus.

Nature and Source	La nature et la source du passif (en milliers de dollars)									
	2018					2017				
	Nombre de sites totaux	Nombre de sites avec un passif	Passif estimatif	Dépenses totales non actualisées estimatives	Recouvrements estimatifs	Nombre de sites totaux	Nombre de sites avec un passif	Passif estimatif	Dépenses totales non actualisées estimatives	Recouvrements estimatifs
Matières radioactives Note (a) de tableau 5a	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Anciens sites d'exploration de minérale Note (b) de tableau 5a	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Sites militaires et anciens sites militaires Note (c) de tableau 5a	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Pratiques relatives aux combustibles Note (d) de tableau 5a	6	5	2 100	2 165	1 000	8	7	3 260	4 438	1 000
Décharges Note (e) de tableau 5a	17	15	3 400	3 505	S.O.	22	18	3 190	3 924	S.O.
Actif de génie/Transport aérien et terrestre Note (f) de tableau 5a	85	75	7 200	7 430	S.O.	97	80	10 950	11 450	S.O.
Installations maritimes Note (g) de tableau 5a	252	206	10 000	10 309	S.O.	271	213	15 250	15 970	S.O.
(8) Parcs et aires protégées Note (h) de tableau 5a	128	104	11 72	11 468	S.O.	145	109	13 615	14 053	S.O.
Bureaux/sites commerciaux ou industriels Note (i) de tableau 5a	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Autre Note (j) de tableau 5a	42	30	4 025	4 268	S.O.	67	28	3 784	3 980	S.O.
Total	530	435	37 797	39 145	1 000	610	455	50 049	53 815	1 000

Notes de tableau 5a :

Note A de tableau 5a

Contamination associée aux anciennes activités nucléaires, p. ex., déchets radioactifs de faible activité, isotopes radioactifs.

[Retour à la référence de la note \(a\) de tableau 5a](#)

Note B de tableau 5a

Contamination associée aux anciennes activités d'exploitation minière, p. ex., métaux lourds, hydrocarbures pétroliers, etc. Les sites ont souvent plus d'une source de contamination.

[Retour à la référence de la note \(b\) de tableau 5a](#)

Note C de tableau 5a

Contamination associée à l'exploitation de sites militaires et anciens sites militaires, où les activités comme la manipulation et l'entreposage des combustibles, les décharges, la peinture à base de métaux ou de BPC utilisé pour les bâtiments ont entraîné une contamination antérieure ou accidentelle, p. ex., hydrocarbures pétroliers, BPC, métaux lourds. Les sites ont souvent plus d'une source de contamination.

[Retour à la référence de la note \(c\) de tableau 5a](#)

Note D de tableau 5a

Contamination principalement associée à l'entreposage et à la manipulation des combustibles, p. ex., déversements accidentels liés aux cuves de stockage des combustibles ou aux anciennes pratiques de manipulation des combustibles, comme les hydrocarbures pétroliers, les hydrocarbures aromatiques polycycliques et BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylène).

[Retour à la référence de la note \(d\) de tableau 5a](#)

Note E de tableau 5a

Contamination associée aux anciennes décharges ou à la lixiviation des matériaux déposés dans les décharges, p. ex., métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques, BTEX, autres contaminants organiques, etc.

[Retour à la référence de la note \(e\) de tableau 5a](#)

Note F de tableau 5a

Contamination associée à l'exploitation d'actifs tel qu'aéroports, chemins de fer et routes où des activités telles que le transport et le stockage de carburant, les sites d'élimination des déchets, les installations de formation en lutte contre les incendies et les aires de stockage de produits chimiques ont donné lieu à une contamination antérieure ou accidentelle, p.ex. métaux, hydrocarbures pétroliers, BTEX et autres contaminants organiques.

[Retour à la référence de la note \(f\) de tableau 5a](#)

Note G de tableau 5a

Contamination associée à l'exploitation des biens maritimes, comme les installations portuaires, les ports, les systèmes de navigation, les stations de phare, les stations hydrométriques, où les activités comme l'entreposage et la manipulation des combustibles, l'utilisation de peinture à base de métaux sur les stations de phare ont entraîné une contamination antérieure ou accidentelle, p. ex., métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques et autres contaminants organiques. Les sites ont souvent plus d'une source de contamination.

[Retour à la référence de la note \(g\) de tableau 5a](#)

Note H de tableau 5a

Contamination associée à l'exploitation et l'entretien des parcs et des régions protégées où des activités telles que le transport et le stockage de carburant, les sites d'élimination des déchets et l'utilisation de peinture contenant des métaux ont donné lieu à une contamination antérieure ou accidentelle, p.ex. métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques, BPC et autres contaminants organiques. Les sites comportent souvent des sources de contamination multiples.

[Retour à la référence de la note \(h\) de tableau 5a](#)

Note I de tableau 5a

Contamination associée à l'exploitation d'installations de bureaux / commerciales / industrielles où des activités telles que le transport et le stockage de carburant, les sites d'élimination des déchets et l'utilisation de peinture contenant des métaux ont donné lieu à une contamination antérieure ou accidentelle, p.ex. métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques, BTEX, etc.

[Retour à la référence de la note \(i\) de tableau 5a](#)

Note J de tableau 5a

Contamination provenant d'autres sources, comme l'utilisation de pesticides, d'herbicides ou d'engrais aux sites agricoles, l'utilisation de BPC, les zones d'entraînement à la lutte contre les incendies, les champs de tir et les installations d'entraînement, etc.

De plus durant l'année, 12 sites ont été fermés (15 sites en 2017), car ils ont été soit assainis, soit évalués et ne répondent plus aux critères de comptabilisation d'un passif.

[Retour à la référence de la note \(j\) de tableau 5a](#)

b) Autres éléments de passif environnemental (le cas échéant)

Le ministère a relevé environ 50 sites (40 en 2017) où l'on soupçonne la présence de munitions explosives non explosées (UXO) pour lesquels des actions de déminage pourraient s'avérer nécessaires. De ces sites, 25 (20 en 2017) sont confirmés comme étant des sites touchés par les UXO. Selon les meilleures estimations du ministère, on a comptabilisé un passif de 3 000 \$ (1 000 \$ en 2017) en vue des activités d'élimination sur 3 des sites à UXO confirmés (2 en 2017). L'assainissement a été effectué sur 2 de ces sites (1 en 2017) et il sera fermé au cours du prochain exercice financier. Les 45 autres sites suspects (37 sites en 2017) sont actuellement à la phase d'évaluation et il n'est pas encore possible de déterminer une estimation raisonnable. De ces sites, l'obligation d'activités d'élimination est probable pour 15 sites d'entre eux, impossible à déterminer pour 20 sites et improbable pour 10 sites.

(c) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (le cas échéant)

Les changements survenus au cours de l'exercice dans les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comme suit :

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Solde d'ouverture	10 000	11 000
Passifs réglés	(200)	(500)
Révision des estimations	3 000	(600)
Charge de désactualisation	2 200	100
Solde de clôture	15 000	10 000

Les principales hypothèses qui ont été utilisées pour déterminer le montant de la provision sont les suivantes :

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Taux moyen pondéré d'actualisation	3,88 %	3,88 %
Période d'actualisation	146 ans	147 ans
Taux d'inflation	1,70 %	1,70 %

Inclus ce paragraphe comme dernier paragraphe dans la note de passif environnemental :

Les efforts continus du ministère concernant l'évaluation des sites contaminés, les sites touchés par les UXO et les obligations liées à la mise hors service des immobilisations peuvent entraîner des éléments de passif environnemental supplémentaires.

6. Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'exercice des revenus non gagnés résultant de montants reçus de parties externes et réservés au financement des charges relatives à des projets de recherche particuliers, ainsi que de montants correspondant à des droits versés avant la prestation des services connexes. Les revenus sont constatés au cours de la période où les charges sont engagées ou le service exécuté. Les détails des opérations de ce compte sont comme suit :

(en milliers de dollars)

	2018	2017
		Redressé (note 18)
Solde d'ouverture	12 598	10 068
Montants reçus	1 509	3 660
Revenus constatés	(682)	(1 130)
Solde de clôture brut	13 425	12 598
Revenus reportés détenus pour le compte du gouvernement	(2 685)	(2 520)
Solde de clôture net	10 740	10 078

Notes explicatives :

L'exemple ci-dessus illustre l'information à divulguer lorsque le ministère génère des revenus reportés provenant de la perception de droits avant la prestation des services connexes (p. ex., permis, passeports). Ce montant peut également inclure Revenus reportés – Comptes à fins déterminées.

7. Obligations au titre d'immobilisations corporelles louées

Le ministère a conclu des contrats de location de matériel d'une valeur de 111 000 \$ dont l'amortissement cumulé s'élève à 47 000 \$ au 31 mars 2018 (111 000 \$ et 36 000 \$ respectivement au 31 mars 2017). L'obligation liée aux exercices à venir s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)

	2018
2019	19
2020	19
2021	19
2022	19
2023	19
2024 et les exercices ultérieurs	65
Total des futurs versements minimaux en vertu des contrats de location-acquisition	160

Moins : intérêts théoriques (2,3 % à 6,0 %)	36
Solde des obligations au titre des immobilisations corporelles louées	124

Notes explicatives :

Le type d'actif en location-acquisition doit être précisé.

Toute restriction importante imposée au ministère par suite d'un contrat de location doit être divulguée.

Les ministères ayant des obligations importantes au titre d'immobilisations corporelles louées doivent consulter les exigences en matière d'information à divulguer énoncées dans les notes d'orientation du secteur public NOSP-2 et NOSP-5, le cas échéant.

8. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés du ministère participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéficiaires sont intégrés aux bénéficiaires du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que le ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de modifications à la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au *Plan d'action économique 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2017-2018 s'élève à 41 300 000 \$ (40 055 000 \$ en 2016-2017). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,01 fois (1,12 fois pour 2016-2017) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,00 fois (1,08 fois en 2016-2017) les cotisations des employés.

La responsabilité du ministère relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de ré pondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employées étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2018, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Obligation au titre des prestations constituées – début de l'exercice	61 454	56 318
Transferts à d'autres ministères au 15 novembre 2017 (note 17)	(4,800)	0
Sous-total	56 654	56 318
Charge pour l'exercice	9 310	7 306
Prestations versées pendant l'exercice	(2 168)	(2 170)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	63 796	61 454

Notes explicatives :

Le poste « Transferts à d'autres ministères » n'est utilisé que lorsque le ministère a transféré les responsabilités fondamentales ou un secteur d'activité dans le cadre d'une restructuration du gouvernement. Il ne doit pas servir aux mouvements ordinaires des employés entre les ministères.

9. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances du ministère :

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Débiteurs – autres ministères et organismes	25 697	8 872
Débiteurs – parties externes	5 632	6 941
Avances aux employés	345	322
Sous-total	31 674	16 135
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes	(514)	(2 047)
Débiteurs bruts	31 160	14 088
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	(10 000)	(4 000)

10. Prêts

Le tableau suivant présente les détails des soldes débiteurs des prêts et des contributions remboursables inconditionnelles du ministère :

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Prêts	2 900	3 000
Moins : Escompte non amorti	(1 400)	(1 700)
Sous-total	1 500	1 300
Contributions remboursables inconditionnelles	4 450	10 640
Sous-total	5 950	11 940
Moins : Provision pour irrécouvrabilité	(2 500)	(2 500)
Total des prêts	3 450	9 440

(a) Prêts consentis à (nom du bénéficiaire)

Le portefeuille de prêts compte 12 prêts sans intérêt consentis entre 2012 et 2017, et dont les modalités de remboursement annuel sont prescrites. Les prêts sont comptabilisés à leur valeur actualisée nette au taux d'intérêt en vigueur au moment de l'octroi du prêt. Une provision de 1 500 000 \$ (1 000 000 \$ en 2016-2017) a été constatée.

(b) Contributions remboursables inconditionnelles

Les contributions remboursables inconditionnelles correspondent à des contributions versées à des tiers, qui sont remboursables lorsque les conditions précisées dans l'entente entrent en vigueur. Une provision de 1 000 000 \$ (1 500 000 \$ en 2016-2017) a été constatée.

Notes explicatives :

On suggère cette note pour les organisations ayant des paiements de transfert recouvrables ou d'autres prêts. Elle doit être modifiée pour tenir compte du mode de fonctionnement particulier du ministère.

Les ministères ayant des contributions remboursables ou d'autres prêts importants doivent consulter les exigences en matière d'information à fournir dans les paragraphes SP 3050.54 et .56 du Manuel de comptabilité pour le secteur public afin de déterminer la teneur de l'information à divulguer.

11. Stocks

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Pièces de rechange	16 346	5 987
Matériel	3 521	3 978
Autres	1 929	1 234
Total des stocks	21 796	11 199

Le coût des stocks utilisés constaté comme une charge dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle se chiffre à 44 212 000 \$ pour 2017-2018 (38 700 000 \$ pour 2016-2017).

12. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit : (Cette partie de la note devrait être modifiée pour présenter la méthode et les taux d'amortissement ainsi que les catégories d'actifs utilisés au ministère. Les catégories devraient correspondre à celles sous bas)

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Bâtiments	10 à 125 ans
Travaux et infrastructure	10 à 80 ans
Matériel et outillage	2 à 30 ans
Véhicules automobiles	2 à 35 ans
Améliorations locatives	durée de vie de l'amélioration ou durée du bail, la plus courte de ces périodes étant retenue
Biens en construction	lorsque mis en service, selon la catégorie de biens
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	selon la catégorie de biens ou selon la durée du bail

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

(en milliers de dollars)

Catégorie d'immobilisations	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
-----------------------------	------	----------------------	------------------------

	Solde d'ouverture	Acquisitions	Ajustements Note en bas de page 8	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Ajustements Note en bas de page 8	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2017 Redressé (note 20)	
Terrain	12 989	0	(1 000)	0	11 989	0	0	0	0	0	11 989	12 989
Bâtiments	1 324 284	4 981	23 845	0	1 353 110	425 488	40 465	(6 809)	0	459 144	893 966	898 796
Travaux et infrastructure	370 059	3 128	10 694	0	383 881	202 792	17 267	0	0	220 059	163 822	167 267
Machines et matériel	169 327	7 977	8 144	19 276	166 172	117 194	12 735	0	12 519	117 410	48 762	52 133
Véhicules automobiles	35 641	7 076	0	3 900	38 817	23 536	4 004	0	3 599	23 941	14 876	12 105
Améliorations locatives	1 255	67	0	0	1 322	95	82	0	0	177	1 145	1 160
Immobilisations corporelles louées	111	0	0	0	111	36	11	0	0	47	64	75
Actifs en construction	112 988	53 677	(58 492)	0	108 173	0	0	0	0	0	108 173	112 988
Total	2 026 654	76 906	(16 809)	23 176	2 063 575	769 141	74 564	(6 809)	16 118	820 778	1 242 797	1 257 513

Notes explicatives :

Notes en bas de page 8

Les ajustements incluent les actifs en construction de 58 492 000 \$ qui ont été transférés à d'autres catégories à la suite de l'achèvement de l'actif.

[Retour à la référence de la note en bas de page 8](#)

Le 15 novembre 2017, le ministère a transféré à (nom de l'autre ministère) des terrains et des bâtiments dont la valeur comptable nette s'établit à 10 000 000 \$; ce transfert est inclus à la colonne ajustement (voir la note 17 pour plus de détail sur le transfert).

13. Situation financière nette ministérielle

Une partie de la situation financière nette du ministère est réservée et affectée à des fins particulières. Les revenus et les charges connexes sont déclarés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

Le (nom du compte) a été établi en vertu de la (nom de la Loi) et des règlements y afférant afin de consigner les amendes imposées par les tribunaux en application de la Loi. Le solde du compte doit être utilisé pour (indiquer les fins). Voici les opérations portées au compte

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Nom du compte – Fonds réservés		
Solde, début de l'exercice – Fonds réservés	15 576	15 987
Revenus	1 291	1 576
Charges	(2 493)	(1 987)
Solde, fin de l'exercice – Fonds réservés	14 374	15 576
Fonds non réservés	1 117 363	1 132 368
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice	1 131 737	1 147 944

Notes explicatives :

Cette note n'est nécessaire que si le ministère a la responsabilité d'un compte à fins déterminés consolidé.

14. Obligations contractuelles et droits contractuels

(a) Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du ministère peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels le ministère sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre ses programmes de paiements de transfert ou pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)

	Paiements de transfert	Contrats de location-exploitation	Autres obligations avec apparentés	Total
2019	3 000	1 000	0	4 000
2020	2 500	1 000	0	3 500
2021	1 000	1 000	0	2 000

2022	600	900	0	1 500
2023	50	0	0	50
2024 et ultérieurs	0	100	0	100
Total	7 150	4 000	0	11 150

(b) Droits contractuels

Les activités du gouvernement comprennent parfois la négociation de contrats ou d'ententes avec des tiers qui donnent lieu à des actifs et à des revenus dans l'avenir. Ils comprennent principalement les locations de biens, les redevances et les ventes de biens et de services. Le tableau suivant présente un sommaire des principaux droits contractuels qui généreront des revenus au cours d'exercices futurs et pour lesquelles on peut établir des estimations raisonnables :

(en milliers de dollars)

	Locations de biens	Redevances	Ventes de biens et de services	Autres	Total
2019	100	10	20	30	160
2020	120	10	20	30	180
2021	120	10	20	30	180
2022	120	10	20	30	180
2023	120	10	20	30	180
2024 et ultérieurs	150	10	20	30	210
Total	730	60	120	180	1 090

Notes explicatives :

Les obligations contractuelles avec apparentés (tel que défini dans SP 2200) exige une divulgation distincte des autres obligations contractuelles seulement si elles ont eu lieu à une valeur qui aurait été différente si les parties n'avaient pas été apparentées et qui ont ou pourraient avoir un effet financier important sur les états financiers. Veuillez-vous référer à GC 2200/SP 2200 Information relative aux apparentés pour plus d'informations.

Le ministère doit fournir les détails des obligations contractuelles et des droits contractuels importants. L'importance est déterminée en fonction de la politique du ministère concernant l'importance relative, sans tenir compte des niveaux d'importance relative établis pour les comptes publics.

15. Passifs éventuels et actifs éventuels

(a) Passifs éventuels

Les éléments de passif éventuel surviennent dans le cours normal des activités, et leur dénouement est inconnu. Il existe trois catégories (s'il y a lieu) de passif éventuel :

Réclamations et litiges

Des réclamations ont été faites auprès du ministère dans le cours normal de ses activités. Certaines réclamations sont assorties d'un montant déterminé, et d'autres pas. Bien que le montant total de ces réclamations soit important, leur dénouement ne peut être déterminé. Le ministère a enregistré une provision pour les réclamations et les litiges pour lesquelles un paiement futur est probable et une estimation raisonnable de la perte peut être effectuée. Dans le cas où l'estimation de la perte est fondée sur une fourchette de montants et que le montant comptabilisé était à un montant inférieur au maximum de la fourchette, il existe un risque que le passif soit supérieur de 15 000 \$ au montant comptabilisé. Les réclamations et litiges pour lesquelles le dénouement est indéterminable et dont le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable de la direction s'élèvent à environ 20 000 000 \$ (14 000 000 \$ en 2016-2017) au 31 mars 2018. Les réclamations et litiges avec apparentés compris dans les montants ci-dessus s'élèvent à 1 000 \$ (néant en 2017) au 31 mars 2018.

Garanties accordées par le gouvernement

Les garanties accordées par le gouvernement comprennent les garanties sur les emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, les garanties sur prêts, les programmes d'assurance gérés par le gouvernement et autres garanties explicites.

(b) Actifs éventuels

Dans le cadre du Programme de ABC, les contributions à remboursement conditionnel non remboursées en 2018 se chiffrent à 123 000 \$ (456 000\$ en 2017). Le remboursement dépend de la rentabilité du projet, et la période de remboursement maximale est de 20 ans. Le paiement final est dû au plus tard le 2025.

Étant donné qu'il s'agit de contributions à remboursement conditionnel, les montants qui deviendront remboursables ne peuvent être estimés à l'heure actuelle, puisque les ententes de contributions sont assujetties aux conditions spécifiques des programmes. Celles-ci exigent des évaluations annuelles telles que la valeur qui doit être remboursée chaque année. Ainsi, il n'est pas possible de prévoir un montant remboursable spécifique chaque année, en raison de divers facteurs auxquels chaque bénéficiaire est confronté en ce qui a trait à sa performance économique et au rendement lié à sa production.

Notes explicatives :

Le ministère doit fournir des détails pour les causes importantes. Voir les exigences en matière d'information à divulguer dans le paragraphe PS 3300.28 and PS 3320.20 du Manuel de comptabilité pour le secteur public (CSP), et GC 3300 et GC 3320.

Dans le cas de réclamations ou de litiges importants, le ministère doit consulter la Division de la politique comptable et des rapports du Secrétariat avant de divulguer les informations dans une note. L'importance d'une réclamation ou d'un litige est déterminée en fonction de la politique du ministère concernant l'importance relative, sans tenir compte des niveaux d'importance relative établis pour les Comptes publics du Canada. Les ministères doivent divulguer les

passifs éventuels séparément des autres passifs éventuels seulement lorsqu'ils ont eu lieu à une valeur qui aurait été différente si les parties n'avaient pas été apparentées et qui ont ou pourraient avoir un effet financier important sur les états financiers. Veuillez-vous référer au GC 2200/SP 2200 Information relative aux apparentés pour des informations supplémentaires.

La divulgation du passif éventuel est liée à l'incertitude quant au fait de déterminer si le gouvernement sera tenu responsable ou non d'effectuer l'assainissement. Le ministère peut avoir déterminé qu'il n'est pas directement responsable et donc qu'il n'accepte pas la responsabilité. Cependant, il peut toutefois demeurer de l'incertitude quant à savoir si le ministère pourrait être tenu responsable à un certain point dans le futur. Lorsque l'incertitude reliée à la responsabilité potentielle du ministère d'assainir le site contaminé ne peut pas être déterminée, elle doit être divulguée conformément à la norme SP 3300 « Passif éventuel »

16. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le ministère est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés incluent, entre autres, les personnes faisant partie des principaux dirigeants ou un membre de la famille proche de ces personnes et entités contrôlée en tout ou en partie par un membre des principaux dirigeants ou un membre de la proche famille de ces personnes.

Le ministère conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

Les transactions importantes suivantes ont eu lieu à une valeur différente de celle qui aurait été atteinte si les parties n'étaient pas apparentées (le cas échéant):

Au cours de l'année, le ministère a conclu un (type de transaction) avec (description de la relation). Un montant total de XXXX \$ a été comptabilisé, ce qui représente la (base de mesure) dans (catégories des états financiers). Le montant total impayé au 31 mars 201X est de XXXX \$ et est (termes et conditions). De plus, (type d'opération avec une personne apparentée), aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le ministère a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux, services juridiques, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et indemnisation des accidentés du travail. Ces services gratuits ont été constatés à la valeur comptable comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	75 000	70 000
Installations	41 700	40 500
Services juridiques	6 850	5 250
Indemnisation des accidentés du travail	1 200	1 100
Total	124 750	116 850

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacités de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

(b) Services communs fournis gratuitement à d'autres ministères

Durant l'exercice, le ministère a fourni gratuitement à d'autres ministères du (nom des services), dont la valeur s'établit à 17 000 000 \$ (15 000 000 \$ en 2016-2017).

(c) Administration de programmes pour le compte d'autres ministères

En vertu d'un protocole d'entente signé le 1er avril 2005 avec (nom de l'autre ministère), le ministère administre le programme ABC dans les collectivités du Nord canadien. Durant l'exercice, le ministère a engagé des charges de 123 000 \$ (123 000 \$ en 2016-2017) pour le compte de (nom de l'autre ministère). Ces charges sont constatées dans les états financiers de (nom de l'autre ministère) et ne sont pas enregistrées dans les présents états financiers.

(d) Autres transactions entre apparentés avec autres ministères et organismes

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Débiteurs	25 697 8 872	
Créditeurs	32 456 27 894	
Charges	12 560 11 480	
Revenus	2 388 2 277	

Les charges et les revenus inscrits à la section (d) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

Notes explicatives :

La note (b) est nécessaire uniquement si le ministère (p. ex., SPAC, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, ministère de la Justice Canada et EDSC) a offert à d'autres ministères des services gratuits constatés par ces autres ministères.

La note (c) est nécessaire uniquement si le ministère administre des montants importants pour le compte d'autres ministères.

La note (d) Si le montant des débiteurs et des entités apparentées est divulgué ailleurs dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de présenter l'information dans cette note.

17. Transferts en provenance/à destination d'autres ministères

À compter du 15 novembre 2017, le ministère a transféré la responsabilité de (nom du programme/secteur d'activité/autre) au ministère de (nom de l'autre ministère) conformément à (*Loi du Parlement*, décret, directive du Secrétariat, etc.), y compris la responsabilité de la gérance des éléments d'actif et de passif liés au programme. Par conséquent, le 15 novembre 2017, le ministère a transféré les éléments d'actif et de passif suivants du (nom du programme/secteur d'activité/autre) à (nom de l'autre ministère) :

(en milliers de dollars)

	2018
Actifs :	
Immobilisations corporelles (valeur comptable nette) (note 12)	10 000
Total des actifs transférés	10 000
Passifs :	
Indemnités de vacances et congés compensatoires	1 200
Avantages sociaux futurs (note 8)	4 800
Total des passifs transférés	6 000
Ajustement à la situation financière nette ministérielle	4 000

De plus, les chiffres correspondants de 2017 ont été reclassés à l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle pour que soient présentés les revenus et les charges liés aux activités transférées.

Pendant la période de transition, le ministère a continué d'administrer les activités transférées pour le compte de (nom de l'autre ministère). Les revenus et charges administrées représentent 543 000 \$ et 6 845 000 \$ respectivement pour l'exercice. Ces revenus et charges ne sont pas enregistrés dans ces états financiers [Note en bas de page 9](#).

Notes explicatives :

Cette note est nécessaire lorsque le ministère transfère au cours de l'exercice des éléments d'actif ou de passif significatifs à un autre ministère ou organisme fédéral, ou lorsque le ministère reçoit en transfert des éléments d'actif ou de passif significatifs provenant d'un autre ministère. Ces transactions font généralement partie d'une restructuration du gouvernement.

Les montants transférés doivent être évalués selon la valeur comptable déclarée par le ministère cédant.

Les éléments nets d'actif ou de passif transférés doivent être comptabilisés comme un ajustement à la « situation financière nette ministérielle » dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

Toute compensation reçue ou tous les coûts liés à la restructuration qui fait partie de la transaction doivent également être indiqués dans les états financiers. Les ministères doivent consulter GC 3430 et PS 3430 Opérations de restructuration pour de plus amples exigences de divulgation.

Notes en bas de page 9

Représente les transactions après la date d'entrée en vigueur de la loi du Parlement, du décret, de la directive du Secrétariat.

Ministère destinataire

Les résultats des opérations des responsabilités transférées de la date de restructuration à la fin de la période de référence sont combinés avec les résultats des opérations de pré restructuration du bénéficiaire.

L'exemple ci-dessous illustre la note devant figurer dans les états financiers du ministère cédant. La note du ministère destinataire ressemble plutôt à ce qui suit :

À compter du 15 novembre 2017, on a transféré au ministère la responsabilité de (nom du programme/secteur d'activité/autre) relevant auparavant de (nom de l'autre ministère) conformément à (*Loi du Parlement*, décret, directive du Secrétariat, etc.), y compris la responsabilité de la gérance des éléments d'actif et de passif liés au programme. Par conséquent, le ministère a reçu les éléments d'actif et de passif suivants relatifs au (nom du programme/secteur d'activité/autre) de (nom de l'autre ministère) le 15 novembre 2017 :

(en milliers de dollars)

	2018
Actifs :	
Immobilisations corporelles (valeur comptable nette) (note 12)	10 000
Total des actifs transférés	10 000
Passifs :	
Indemnités de vacances et congés compensatoires	1 200
Avantages sociaux futurs (note 8)	4 800
Total des passifs transférés	6 000
Ajustement à la situation financière nette ministérielle	4 000

[Retour à la référence de la note en bas de page 9](#)

18. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur la responsabilité essentielle du ministère. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les principales responsabilités essentielles, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

	(en milliers de dollars)					2018	2017
	Programmes de prestations et autres services	Appels	Questions internationales	Services internes	Montants intersectoriels et non affectés	Total	Total Redress. (note 18)
Paiements de transfert							
Industrie	2 813	0	0	0	0	2 813	2 850
Particuliers	255	0	0	0	0	255	58
Total - Paiements de transfert	3 068	0	0	0	0	3 068	2 908
Charges de fonctionnement							
Salaires et avantages sociaux des employés	513 158	399 123	147 450	65 620	0	1 125 351	1 049 122
Services professionnels et spécialisés	187 573	145 890	80 116	3 250	0	416 829	395 995
Amortissement des immobilisations corporelles	33 554	26 097	13 913	1 000	0	74 564	74 713
Services publics, fournitures et approvisionnements	19 926	15 498	6 296	2 560	0	44 280	48 460
Installations	19 575	15 225	6 170	2 530	0	43 500	42 250
Voyages	15 996	12 441	5 653	1 456	0	35 546	21 448
Communications	5 762	4 481	1 729	832	0	12 804	13 805
Autres	3 530	3 096	466	1 252	0	8 344	6 001
Charges engagées pour le compte du gouvernement	0	(350)	(150)	0	0	(500)	(800)
Total - Charges de fonctionnement	799 074	621 501	261 643	78 500	0	1 760 718	1 650 994
Total - Charges	802 142	621 501	261 643	78 500	0	1 763 786	1 653 902
Revenus							
Droits réglementaires	30 629	30 933	17 676	0	0	79 238	27 793
Revenus divers	9 261	482	275	0	0	10 018	7 560
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	0	(14 318)	(8 182)	0	0	(22 500)	(19 251)
Total - Revenus	39 890	17 097	9 769	0	0	66 756	16 102
Coût net des activités poursuivies	762 252	604 404	251 874	78 500	0	1 697 030	1 637 800

Notes explicatives :

Le ministère doit adapter cette note en fonction de sa situation particulière.

Les ministères peuvent, s'ils le désirent, regrouper certaines de leurs responsabilités essentielles.

Note (d) si le montant des débiteurs et des créditeurs avec des entités apparentées est divulgué ailleurs dans les états financiers, il La méthode employée pour les attributions significatives aux secteurs devra être divulguée au besoin.

19. Événements subséquents

Le 1er août 2018, le gouvernement du Canada a annoncé sa décision de vendre huit bâtiments. Les bâtiments et les terrains qui sont situés dans six grandes villes partout au Canada seront vendus pour un montant d'environ 800 000 \$. L'incidence de cette vente, une fois finalisée, sera reflétée dans les états financiers de 2018-2019.

Notes explicatives :

Ce qui précède est un exemple de la divulgation d'événement subséquent pour un événement important ou inhabituel qui s'est produit entre la date des états financiers et la date de leur achèvement qui ne sont pas liées à des conditions qui existaient à la date des états financiers.

20. Ajustements aux résultats de l'exercice précédent

En 2017-2018, le Ministère a procédé à un examen en lien avec ses immobilisations corporelles. À la suite de cet examen, le ministère a déterminé des immobilisations corporelles qui n'étaient pas comptabilisées conformément à la politique comptable du ministère pour les immobilisations corporelles. Cette modification a été appliquée rétroactivement et l'information comparative pour 2016-2017 a été redressée. L'effet de cet ajustement est présenté dans le tableau ci-dessous.

(en milliers de dollars)

	2017	Effet de l'ajustement	2017
	Avant ajustement		Redressé
État de la situation financière			
Immobilisations corporelles	1 230 000	27 513	1 257 513
Actifs non financiers	1 241 224	27 513	1 268 737
Situations financière nette ministérielle	1 150 599	(2 760)	1 147 839
État des résultats et de la situation financière nette ministérielle			
Amortissement des immobilisations corporelles	71,953	2 760	74,713
Coût net des activités poursuivies	1 635 040	2 760	1 637 800
État des flux de trésorerie			
Coût net des activités poursuivies	1 635 040	2 760	1 637 800
Amortissement des immobilisations corporelles	71 953	2 760	74 713

Notes explicatives :

Une note semblable pourrait être requise au cours des exercices suivants pour l'adoption de nouvelles conventions comptables par le ministère au cours de cette année.

21. Information comparative

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.